

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE DU 28 JUIN 2021

---

**Présents** : Hervé BACHE-GABRIELSEN ; Charles BOINAUD ; Charles BRAASTAD ; Cyril CAMUS (visio) ; Jérôme DURAND ; Alexandre GABRIEL ; Philippe JOUHAUD ; Éric LE GALL ; Patrick LEGER ; François LE GRELLE ; Florent MORILLON ; Laurent MOULIS ; Patrice PINET ; Mélina PY ; Lilian TESSENDIER ; Éric PINARD ; Grégoire LUCAS

- 
1. **Approbation** de l'ordre du jour et des comptes rendus des réunions précédentes
  2. **Institut** :
    - Pour décision : présence des syndicats, achat des parcelles
    - Pour information : ateliers COPIL, état d'avancement
  3. **Edulcoration** : pour décision
  4. **Plantations nouvelles** : information
  5. **Rendement** : 1ers échanges
  6. **Pérenniser le C2** en vieillissement calendaire : pour décision
  7. **Renouvellement** des représentations filière à la Fédération des interprofessions et au Conseil de Bassin : pour discussion
  8. **CEC** : question de l'accompagnement et quelle évolution potentielle de la CEC pour favoriser la certification des exploitations mixtes Vignes- Céréales (ou Vigne-Elevage) – pour discussion
  9. **Recensement** des alambics par le syndicat des BP – pour information

**Pour information** : validé en amont par voie électronique :

- a. Contrôle et sanction des MAE
- b. Feuilles de route Commission Communication et Commission Contrôle & Qualité

## 1. Approbation de l'ordre du jour et des comptes rendus des réunions précédentes

### Décision : Approbation

## 2. Institut

### PRÉSENCE DES SYNDICATS

Contexte : dans le cadre de la définition du programme de construction du futur « Institut », il a été demandé aux familles de se positionner quant à la **présence des salariés des syndicats sur le site**.

Plusieurs options sont présentées : simple bureau de passage, des espaces de coworking par famille ou bureaux pour les salariés des syndicats

A noter :

- Il est convenu que les élus du BNIC auront à leur disposition des espaces de travail type coworking afin de pouvoir travailler entre 2 réunions.
- La viticulture a exprimé le souhait d'avoir des bureaux permanents sur site pour les salariés de l'UGVC. Ces bureaux seraient idéalement dans les bâtiments existants, distincts des bâtiments de l'Institut.

#### *Discussions :*

La présence des salariés du SMC sur le site de l'Institut donnerait encore plus d'élan à la structure et faciliterait la collaboration avec les services du BNIC et les autres syndicats. (E. Le Gall, P. Pinet)

Néanmoins, cette présence permanente pourrait diminuer l'indépendance et la confidentialité nécessaire aux syndicats, notamment lorsque le syndicat accueille des personnes extérieures (M. Py, G. Lucas, F. Morillon).

Des bureaux sur site ajouteront une nouvelle variable immobilière à l'Institut qui n'est pas forcément cohérente et il faut également se poser la question de l'évolution que l'on souhaite donner au SMC. (A. Gabriel)

Les administrateurs demandent l'avis de T. Métais qui indique que, selon elle, :

- La confidentialité des échanges est assurée dès lors que des bureaux sont dédiés au SMC, comme ça l'est actuellement avec les locaux actuels du SMC.
- S'agissant des accueils extérieurs, dans la mesure où les Maisons peuvent accueillir, la confidentialité peut être assurée.
- Le fait d'être sur site n'empêche pas l'indépendance des décisions et modes de fonctionnement propre au SMC et à la famille du négoce.
- Au contraire, être sur site permettra aux salariés du SMC de mieux travailler avec le BNIC de façon à s'assurer de la bonne prise en compte des positions et intérêts de la famille du négoce.

Le terrain dispose de deux petites Maisons indépendantes qui pourraient être destinées aux deux syndicats et ainsi garantir confidentialité et indépendance (C. Boinaud)

Il est important de garder une parité entre les syndicats, si l'un est présent l'autre doit l'être aussi (M. Py, A. Gabriel, P. Pinet)

Il faut défendre la position la plus inclusive qui donnera plus de flexibilité dans la décision finale (P. Léger)

Un espace dédié aux élus devra impérativement être prévu (F. Morillon)

***Tour de table des membres de la famille et des salariés (sans décision) :***

- « Bureau de passage » : 0
- « Espaces de CoWorking » : 8
- « Bureaux dédiés aux salariés des Syndicats » 11

**Décision :**

**Un mandat est donné à F. Morillon pour présenter la tendance pour l'option 3, qui n'est pas une décision à date, au Comité Permanent du 30 juin et en reparler, le cas échéant, selon la position de l'UGVC.**

A noter : suite au CP, un vote électronique a été organisé avec pour résultat :

- « Bureaux dédiés aux salariés des Syndicats » 15
- « Espaces de CoWorking » ou « Bureaux dédiés aux salariés des Syndicats » 2

**Achat des parcelles jouxtant le terrain**

Les parcelles entourant le terrain des Varennes (Cf annexe : n°857 : chais, n°1206 : salles de sport/parking et n°1207 : salle des jeunes) sont des propriétés municipales et doivent être intégrées au projet d'aménagement du futur Institut.

Ces parcelles ont été estimées à 675k€ par le service des Domaines et la Mairie nous propose 850k€. La différence est justifiée par la nécessité de financer le relogement des occupants des salles de sport.

Le BNIC propose de donner mandat à R. Delpech et C. Veral pour engager les négociations sur les bases suivantes : achat de l'ensemble des parcelles déduction faite de la cession du parking Taransaud à 500K€.

Un accès libre au parking de l'Institut, en dehors de heures de travail classiques, pourrait être proposé à la Mairie.

A noter : F. Morillon indique qu'il est essentiel d'avoir l'ensemble des parcelles pour une cohérence d'ensemble, mais le parking actuel est utilisé par les salariés de la Maison Hennessy, qui devra trouver une solution. Il est important que toutes les parties, BNIC et Mairie, soient facilitateurs

**Décision :**

**Achat des parcelles jouxtant le terrain : R. Delpech et C. Véral seront en charge de la négociation du prix de rachat des parcelles.**

## Autres aspects

- **Mise en ventes des actifs** (siège, station) : validée lors du dernier COPIL. Plusieurs promoteurs se sont montrés intéressés par l'acquisition du siège actuel et la réalisation du futur bâtiment.
- **Appel d'offre pour recruter l'équipe (architecte + constructeur) chargée de concevoir et construire le futur bâtiment** : Le COPIL a validé le format de la consultation, i.e. appel d'offre restreint conduisant à retenir 3 équipes et à les faire travailler simultanément d'octobre à février, sur la base d'un cahier des charges, avant que le comité permanent ne choisisse en mars prochain l'équipe définitive et la nature du contrat.
- **Deux ateliers élus** (COPIL et commission technique) seront organisés afin de recueillir les attentes pour le futur bâtiment.

P. Léger indique qu'il sera important s'agissant de l'architecte d'avoir une « signature » pour ce projet d'envergure.

**La famille prend note de ces différents points et confirme la mise en vente des actifs. Le planning prévisionnel des décisions à valider en famille et comité permanent figure en annexe.**

### 3. Edulcoration : position à porter en CP

Pour mémoire : alors que le cahier des charges faisait référence initialement à l'ensemble des produits autorisés par la réglementation européenne<sup>1</sup>, deux modifications successives en 2011 et 2015 avaient d'abord supprimé l'ensemble des références à l'exception du point a) (sucre blanc et assimilés) puis réintroduit le c) (sucre caramélisé et assimilé).

Point d'avancement : suite aux précédents échanges et faute d'avoir pu identifier les raisons de ces modifications, il avait été convenu de prendre position sur l'évolution du cahier des charges s'agissant de l'edulcoration.

Question posée : décide-t-on de revenir à la rédaction initiale (référence à la totalité des produits autorisés) ou réintroduction d'une partie (notamment le point b, concernant les moûts)

Comme cela avait été proposé, les maîtres de chais ont été consultés afin de connaître leur position (cf. annexe) sur la réintroduction des produits retirés dans le cahier des charges. Une majorité d'entre eux est ouvert à un retour à la rédaction antérieure à 2011.

---

<sup>1</sup> Annexe 1 du Règlement n°110/2008 du 15 janvier 2008 qui autorise les produits suivants :

- a) **sucre mi-blanc, sucre blanc, sucre raffiné ou sucre blanc raffiné, dextrose, (...)**
- b) moût de raisin concentré rectifié, moût de raisin concentré, moût de raisin frais;
- c) **sucre caramélisé, produit obtenu exclusivement par chauffage contrôlé du saccharose sans adjonction de bases ni d'acides minéraux, ni d'aucun autre additif chimique;**
- d) miel selon la définition de la directive 2001/110/CE du Conseil du 20 décembre 2001 relative au miel (JO L 10 du 12.1.2002, pg 53);
- e) sirop de caroube;
- f) toute autre substance glucidique naturelle ayant un effet analogue à celui des produits susvisés.

### ***Discussions :***

M. Py émet une réserve, notamment parce que cette décision nécessiterait une réflexion approfondie, dès lors que l'autorisation du point c est lui-même est contestable d'un point de vue qualitatif.

La qualité des produits doit être assurée par chaque opérateur et ce quel que soit le choix de sucre utilisé (P. Pinet)

L'utilisation du moût de raisin est dans la continuité du produit (F. Morillon, A. Gabriel).

La procédure à suivre est à définir avec les services du BNIC afin que ce soit le plus fluide possible et que ça ne devienne pas un sujet (A. Gabriel, F. Morillon)

### **Décisions :**

#### **Position à porter par A. Gabriel en Comité Permanent :**

- **Demande de retour à la rédaction antérieure à 2011 : les modifications de 2011 et 2015 n'étant pas étayées ni justifiées, la famille du négoce propose de revenir à la rédaction antérieure selon une procédure administrative simplifiée. Le BNIC sera mandaté pour expertiser cette possibilité avec l'INAO.**
- **Si cette procédure simplifiée n'était pas possible, la famille du négoce souhaite a minima la réintroduction du point « b) moût de raisin concentré rectifié, moût de raisin concentré, moût de raisin frais »**

#### **4. Plantations nouvelles**

Au titre de 2021, il y a eu 3 600 demandeurs et un total de 7 941ha de surface. 2 306ha ont été attribués soit une attribution forfaitaire de 0.64ha par demandeur.

#### **5. Rendement**

Le Rendement Annuel Cognac (RAC) à passer en chaudière a été déterminé à l'aide du Business Plan et s'établit à 11,76hl AP/ha soit un total de 956 183hl AP.

Le BNIC prévoit un rendement agronomique entre 9 et 10hl AP/ha (modalités d'estimation à préciser).

Les services ont réalisé une analyse afin de déterminer la perte de volume commercialisable par rapport à un positionnement du RAC à 16 hl AP/ha :

| Positionnement du RAC à                         | 14 hl AP/ha | 14,5 hl AP/ha | 15 hl AP/ha | 15,5 hl AP/ha |
|---|-------------|---------------|-------------|---------------|
| Moyenne des pertes par rapport au potentiel max | 4,85 %      | 3,19 %        | 1,86 %      | 0,79 %        |
| Traduction de ces pertes en volume hl AP        | 46 571      | 30 568        | 17 821      | 7 583         |

2 facteurs expliquent les pertes :

- Baisse de la production commercialisable (explique 10% de la perte)
- Sorties de réserve climatique pour déficit moins importants (explique 90% de la perte)

Après dispersion, le rendement annuel pourrait donc s'établir à 16hl AP/ha mais cela poserait plusieurs questions :

- Réalité des disponibilités pour l'ensemble des Maisons
- Message en termes de viticulture durable
- Possible utilisation de la réserve climatique

***Tour de table : avis sur la perspective éventuelle d'un rendement à 16 hl AP/ha :***

Il est important de suivre le Business Plan qui est construit depuis plusieurs années et sert de base à la filière. Il a été construit et est reconnu pour sa fiabilité. Il serait risqué de remettre en question les résultats et pourrait le fragiliser et fragiliser nos arguments sur les plantations (L. Tessendier, P. Pinet, A. Gabriel, E. Pinard, J. Durand, G. Lucas, H. Bache-Gabrielsen, P. Jouhaud, L. Moulis, P. Léger F. Morillon).

Toutefois il est essentiel de conduire un travail sur la dispersion (P. Pinet).

Cette année n'est pas considérée comme une année propice à la constitution de climatique, il serait plus cohérent de la libérer. (E. Pinard)

Un danger est identifié quant au message qu'un rendement aussi élevé pourrait véhiculer qui serait contradictoire avec la stratégie développement durable de la filière (M. Py, C Boinaud, P. Léger, F. Legrelle) et pourrait conduire à créer une viticulture à deux vitesses (E. Le Gall)

Il est proposé d'attendre afin d'avoir une meilleure visibilité sur la prévision de récolte pour pouvoir se positionner (P. Léger, G. Lucas, F. Morillon)

Toutefois, il faut travailler pour l'année prochaine à une solution pérenne afin de ne pas refaire le même débat tous les ans. (G. Lucas)

Le cahier des charges prévoit un rendement butoir à 16. Si nous considérons ce rendement comme n'étant pas qualitatif ou conforme à nos engagements environnementaux, il faut changer le cahier des charges sur ce point. (F. Morillon.)

Quelle que soit la décision un travail important de communication et d'explication sera à mener.

**Décision : un point d'étape pourra être fait en famille le 29 juillet. Il a également été proposé de prévoir un point d'étape en comité permanent le même jour.**

## **6. Pérenniser le C2 en vieillissement calendaire (24 mois francs)**

Contexte : les eaux-de-vie en compte 2 ne peuvent être commercialisées qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril N+2. Une dérogation est régulièrement demandée pour permettre, lorsque la mise sous bois est intervenue avant le 1<sup>er</sup> avril, de commercialiser avant le 1<sup>er</sup> avril N+2 dès lors qu'il y a bien eu vieillissement de 24 mois.

Il est proposé de pérenniser cette dérogation.

### **Décisions :**

- **La pérennisation de la dérogation sera proposée en comité permanent.**
- **Préalablement, le SMC consultera le BNIC sur le texte applicable et la procédure de modification à mettre en œuvre.**

## 7. Renouvellement des représentations filière à la Fédération des interprofessions et au Conseil de Bassin (pour la rentrée)

Les membres de la Fédération et du Conseil de Bassin doivent être renouvelés et ce, selon des règles de représentation historiques afin de respecter une parité viticulture / négoce. Une proposition est présentée aux membres. (Cf. annexe)

**Annexe : tableau des représentants suite à échange avec la viticulture. Validation par voie électronique début septembre.**

## 8. CEC : Quel accompagnement et quelle évolution potentielle de la CEC pour favoriser la certification des exploitations mixtes

Contexte : objectifs de la filière : **100%** de viticulteurs **engagés** en **2022** et **100%** d'exploitations **certifiées** en **2028**

### Résultats – juin 2021

- Engagements : 2 609 viticulteurs engagés (66% des opérateurs/76% des surfaces)
- Certifications :
  - 207 exploitations dans le périmètre de certification 2021 (16% des surfaces)
  - 2ème session de certification en décembre/janvier 2021 (nombre de viticulteurs escomptés 100)

Il existe au sein de notre appellation de nombreuses exploitations mixtes (vignes-céréales essentiellement mais aussi vignes-élevage). Pour ces exploitations qui ont la volonté de s'engager dans une démarche CEC, il est plus difficile de se conformer aux exigences de la certification.

Face aux contraintes, certains agriculteurs font le choix d'arrêter la partie céréales/élevage en optant pour de la jachère (subventionnée au titre de la PAC). La création de deux structures pour dissocier les 2 activités peut constituer une autre solution (P. Pinet)

D'une façon générale, l'accompagnement des viticulteurs dans la démarche, notamment sur les aspects administratifs est indispensable (F. Morillon, P. Léger, A. Gabriel).

Le développement et la mise en place de l'outil Certiweb apportera un véritable support sur ces difficultés mentionnées.

Néanmoins il sera difficile d'emmener l'ensemble des acteurs de la filière, particulièrement ceux qui ne sont pas encore au niveau règlementaire. (C. Boinaud).

A plusieurs reprises, et notamment, lors de la dernière commission Technique & Développement Durable, la viticulture a affirmé son engagement dans l'accompagnement des viticulteurs à la CEC. Elle a précisé travailler à un plan d'action

Afin de montrer l'engagement du négoce dans l'accompagnement général, il est proposé de réfléchir à une possible répartition des tâches par le biais d'une création de groupe au sein des PME. (P. Léger)

### Décisions :

- Il sera demandé à la viticulture le contenu de leur plan d'action et s'ils ont pris en compte les exploitations mixtes
- Proposition (à travailler) : constituer un groupe d'accompagnement des viticulteurs avec les PME, notamment mutualiser la partie administrative

### 9. Recensement des alambics par le syndicat des BP

Le syndicat des bouilleurs de profession a recensé les alambics et travaillé à l'estimation des capacités de distillation compte-tenu des prévisions d'augmentation de la production issue du business plan. Les résultats seront présentés à la famille lors de la prochaine réunion famille en septembre.

### 10. Points Divers

Pertes et manquants : A. Gabriel rappelle qu'une proposition a été faite au gouvernement afin de simplifier les procédures et de se rapprocher du modèle « vin » qui semble plus simple.

Il est également rappelé que des formations sont proposées par KPMG et qu'elles sont très fortement conseillées.

Deux modules sont proposés : soit un audit classique des procédures en place soit une formation sur la compta matière.

Pour information : validé en amont par voie électronique :

- Contrôle et sanction des MAE : 15 validations, 1 refus, 1 abstention
- Feuilles de route Commission Communication et Commission Contrôle & Qualité : validation

**Prochaines Réunions de Famille :**  
**Réunion dédiée rendements le 29 juillet 2021 (ANNULEE)**  
**Réunion de Famille : 1<sup>er</sup> septembre 2021 au BNIC**

## ANNEXES

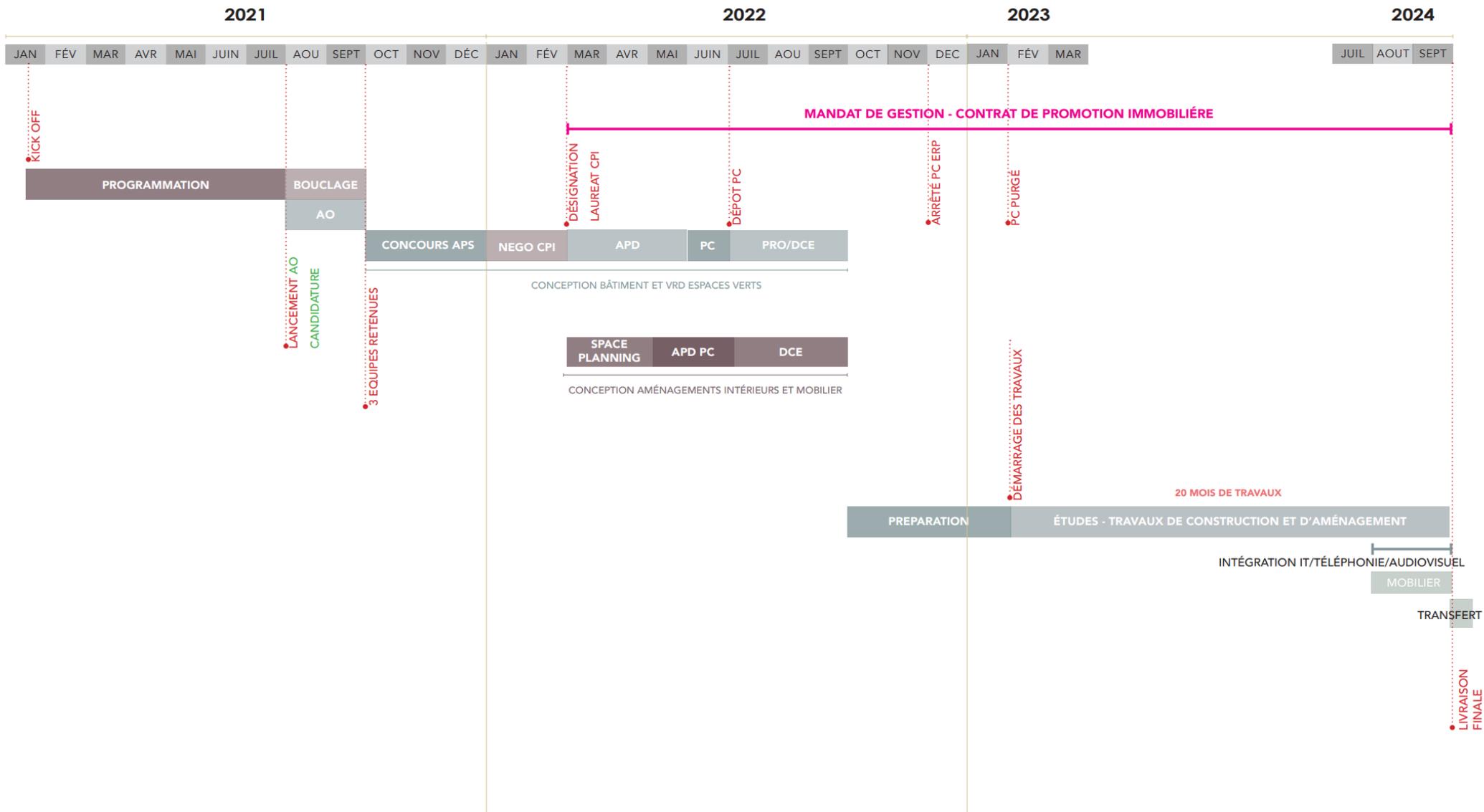
### Institut

**Calendrier prévisionnel des points à valider lors des prochains CP (sous réserve de l'évolution du projet notamment lié au résultat des fouilles)**

- 30 juin : Souhaitez-vous prévoir des bureaux pour les personnels des syndicats dans le futur siège du BNIC et si oui pour tout ou partie des équipes ? Pour d'autres structures ?  
Validez-vous l'acquisition des parcelles cadastrales 857 et 1206 pour la somme de 850000€ (ou autre si négociation avant) ?
- Septembre : Validez-vous le programme de la consultation tel qu'il vous a été présenté ?  
Validez-vous la vente de nos actifs pour le montant proposé ?
- Novembre : Validez-vous la décision de créer une SCI avec la Banque des territoires pour porter financièrement la construction de l'Institut du Cognac ?
- Mi/fin 2022 : Validez-vous le choix de l'équipe retenue pour la construction



Annexe : Institut



## Plan des parcelles



## Consultation Maître de Chai

| Maison      | Retour  | TEXTE 2010 | b) & ouvert 2010 | OK b) | b) restrictif |
|-------------|---|------------|------------------|-------|---------------|
| COURVOISIER | OK pour Revenir au texte de 2010  | X          |                  |       |               |
| HENNESSY    | Ouvert pour revenir au texte de 2010. Par contre, 2 points de vigilance: 1/ Cela ne doit pas devenir un argument de bagarre entre les maisons 2/ Peu de Maisons sont déjà parvenu à bien travailler autre chose que le a) et c) | X          |                  |       |               |
| CAMUS       | Réintroduire le b) Ouvert à l'idée de revenir au texte de 2010  |            | X                |       |               |
| REMY MARTIN | OK pour réintroduire le b) de préférence en limitant au MRC mais ouvert au b) complet   |            |                  |       | X             |
| TESSENDIER  | OK pour Revenir au texte de 2010  | X          |                  |       |               |
| OTARD       | OK pour Revenir au texte de 2010  | X          |                  |       |               |
| MARTELL     |   |            |                  | X     |               |
| DELAMAIN    | Par vraiment concerné car n'utilise plus le sucre depuis 2 ans sur la plupart de ses références. Mais autrement est favorable à réintroduire le b) de façon à travailler la matière première                                    |            |                  | X     |               |
| ROYER       | Favorable à la réintroduction du b). Mitigé mais ouvert à la réintroduction du texte de 2010  |            | X                |       |               |
| LARSEN      |   |            |                  |       |               |
| FERRAND     | OK pour Revenir au texte de 2010  | X          |                  |       |               |
| BACHE-G     | OK pour Revenir au texte de 2010  | X          |                  |       |               |
| MARNIER L B | Réintroduire le b) Ouvert à l'idée de revenir au texte de 2010  |            | X                |       |               |

## Proposition : Renouvellement des représentations filière à la Fédération des interprofessions et au Conseil de Bassin

|   | <b>Fédération</b>                                    |   | <b>Bassin</b>   |   |
|---|--|---|---|---|
| <b>Date de renouvellement</b>               | juil-21  |   | sept-21   |   |
| <b>Président (mandature à venir)</b>        |  | <b>Négoce BNIC</b>  | <b>VP : Négoce (président de la fédération)</b>                                 |   |
| <b>Représentation filière</b>               | 2 vitis<br>dont Président du<br>BNIC (statutaire)    | 2 négoce<br>dont Président du BNIC<br>(statutaire)                                    | 3 vitis   | 3 négoce  |
| <b>Mandature actuelle</b>                   | <i>A BRUN<br/>C FORGET (Prés.)</i>                   | <i>P. Raguenaud - Président<br/>BNIC<br/>P Coste - Chef de famille<br/>F Morillon</i> | <i>A BRUN<br/>C VERAL<br/>S ROY</i>   | <i>P COSTE<br/>P PINET<br/>P RAGUENAUD</i>                                |
| <b>Mandature à venir</b>                    | <i>C. VERAL et C.<br/>FORGET</i>                     | <i>F MORILLON - Chef de<br/>Famille<br/>A GABRIEL - VP BNIC<br/>(statutaire)</i>      | <i>A. BRUN<br/>C. VERAL<br/>C. FORGET</i>                                       | <i>F. MORILLON ou A. GABRIEL<br/>E Le Gall<br/>M. Py</i>                  |
| <b>Autres représentants<br/>(votants)</b>   | Filière pineau et filière IGP (dont un sera VP fédé) |   | <i>Président ODG : E.<br/>Billhouet<br/>Président CRINAO : E.<br/>Billhouet</i> | <i>VP - président de la<br/>Fédération : A. GABRIEL ou F<br/>MORILLON</i> |
| <b>Invités (sans voix<br/>délibérative)</b> | Président ODG<br>BNIC<br>président UGVC              | Président SMC   |   |   |
| <b>Mandature actuelle</b>                   |  | <i>P. Pinet</i>   |   |   |
| <b>Mandature à venir</b>                    | <i>E. BILLHOUET<br/>A. BRUN</i>                      | <i>E Le Gall</i>  |   |   |